

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF OCTOBRE (09/10/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : 5

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme DESCAMPS Marie-Line (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT ABSENTS** : 2

M. Pierre PUCHOUAU, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIT EXCUSE** : 1

M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseiller Municipal**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

18 – 09 octobre 2023

**18. Autorisation de signer les marchés à venir : Assurance  
Dommage aux biens et risques annexes**

Rapporteur : Monsieur SEGARD.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-21- 1

**Vu** la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel des marchés présentés par Monsieur Romain LOPEZ, à savoir :

- La durée du marché pourrait être de 4 ans, à compter du 01 janvier 2024 pour le lot assurance des dommages aux biens et des risques annexes comprenant notamment les bâtiments et les biens immobiliers désignés à l'inventaire, les biens mobiliers, le matériel, les marchandises, les biens extérieurs....
- L'estimation TTC annuelle est de 87 000 € TTC pour la ville et de 6 000 € TTC pour le CCAS, soit un total estimatif de 93 000 € TTC/an soit 372 000 € TTC pour 4 ans.

**Considérant** que le contrat pour l'assurance des dommages aux biens et des risques annexes prend fin au 31 décembre 2023, suite à la dénonciation du titulaire actuel

**Considérant** la nécessité de lancer une consultation pour la prestation reprise ci-dessus :

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à venir suite à la définition du besoin à satisfaire et des montants prévisionnels présentés.

Pour copie conforme  
Moissac, le 12 octobre 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Claudine MATALA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :